

17^e Salon Tendance
NATURE

14-15-16-MARS VENDREDI 14H-19H - SAMEDI & DIMANCHE 10H-19H
PARC DES EXPOSITIONS-REIMS
WWW.TENDANCE-NATURE.FR



L'hebdo du vendredi vous offre
8 Invitations
Valable pour
2 personnes
CCRB vs Denain 25/2

INNOVACT FORUM

CONSEILS, RENCONTRES, AFFAIRES, PARTAGES D'EXPÉRIENCE :
LE FORUM EUROPÉEN DÉDIÉ AUX START-UP ET ENTREPRENEURS INNOVANTS !
1^{ER} ET 2 AVRIL - CENTRE DES CONGRÈS DE REIMS



ÉDITIONS

Reims Troyes
Châlons Toutes éditions
Épernay

TOUTES ÉDITIONS

AGENDA

Concerts Spectacles
Expos Conférences
Chiner Cinéma

IMAGES

Semaine
Portfolios
Vidéos

FORMATS

Dossiers
Interviews
Portraits

HUMEURS

Éditos
Insolites
Un an de +

AUSSI

Facebook
Twitter
Horoscope

 rechercher sur le

Recevez nos newsletters

Éd. Marne Éd. Troyes

ACCUEIL ACTUALITÉS SOCIÉTÉ POLITIQUE ECONOMIE ENVIRONNEMENT SPORT CULTURE LOISIRS

MUNICIPALES 2014

STADE DE REIMS

SOCIÉTÉ > REIMS **CHAMPAGNE - MOUVEMENT SOCIAL**

publié le vendredi 31 janvier

Veuve Clicquot : les raisons du silence

En décembre dernier, les salariés de Veuve Clicquot étaient en grève afin de protester contre la mise à pied à titre conservatoire d'un salarié. Un mois s'est écoulé et ce sont deux salariés qui ont été licenciés par la direction pour harcèlement moral et physique : des décisions prises sous la pression de l'inspection du travail. L'enquête de cette dernière révèle en effet des faits accablants.



Une enquête de l'inspection du travail a permis de faire la lumière sur les problèmes qui empoisonnaient de nombreux salariés de chez Veuve Clicquot. (© L'Hebdo du Vendredi)

Entre le 10 et le 20 décembre dernier, les salariés des maisons de champagne Veuve Clicquot et Krug, deux sociétés appartenant au groupe LVMH, ont participé à un mouvement de grève. Ils protestaient alors contre la mise à pied à titre conservatoire d'un de leurs collègues. Cette dernière a été suivie d'un licenciement, tandis que deux autres salariés ont ensuite aussi été mis à pied. L'un d'eux a également été licencié depuis. Les motifs de ces sanctions n'étaient pas connus de l'ensemble des salariés, la direction restant bizarrement muette sur ses décisions. On savait simplement qu'elles découlaient directement d'une enquête réalisée au sein de l'entreprise par l'inspection du travail. L'Hebdo du Vendredi a pu lire le compte-rendu de cette enquête et ses conclusions sont claires, tant pour les salariés mis en cause que pour la direction des ressources humaines de Veuve Clicquot. Les multiples témoignages mentionnés dans ce rapport révèlent en effet que les trois salariés sanctionnés ont harcelé moralement et physiquement des mois durant plusieurs de leurs collègues, notamment féminines, dont la plupart récemment embauchés. Le compte-rendu de l'enquête atteste « d'intimidations, menaces, dénigrements, faits physiques et mise à l'écart ». Les témoignages des victimes sont très précis et accablants : « Ils se



LE FIL DE L'HEBDO

26/02 REIMS CULTURE - CONCERT - CONSERVATOIR Un Quatuor pour un duo
26/02 REIMS ÉCONOMIE - PROJET - HEXANET 3 millions d'euros pour le nouveau datacenter rémo
26/02 REIMS SOCIÉTÉ - PALMARÈS DES MAIRES - L'E 19e place pour l'élève Adeline Hazan
26/02 CHALONS-REIMS SPORT Victoire du CCRB face à Denain (83-75)
26/02 MONDE INSOLITE Lacunes d'outre-Atlantique
26/02 REIMS SOCIÉTÉ Journées Portes Ouvertes à l'ESAD
26/02 MARNE LOISIRS Où chiner samedi 1er et dimanche 2 mars
25/02 CHALONS CULTURE - MUSIQUES D'ICI ET D'AIL Premières notes d'un pop opéra baroque
25/02 TROYES SOCIÉTÉ Travaux de liaison
25/02 TROYES SOCIÉTÉ Carnaval
25/02 TROYES SOCIÉTÉ VOIR TOUT LE FIL

L'HEBDO EN PDF



sont mis autour de moi, ils m'ont tiré ma blouse et mes cheveux » ; « Tu prends le balai, tu fais comme à la maison et tu fermes ta gueule » ; « Fais comme on te dira, sinon tu auras la vie dure », etc. Mais les victimes n'étaient pas toutes de nouveaux employés, il s'avère que des membres de l'encadrement ont aussi « fait l'objet de pression, menaces et insultes » : « Faites attention à ce que vous dites, on ne va pas en rester là » ; « Tiens voilà l'enculé, le connard », etc. L'enquête évoque aussi d'autres témoignages de personnes souhaitant rester anonymes, mais qui confirment les dires des victimes, « voire des faits encore plus graves ».

Si les faits reprochés sont effarants, ils sont malheureusement courants dans le monde du travail. Le plus grave dans cette triste histoire, c'est sans doute le silence et l'inaction de la direction de Veuve Clicquot. Bizarrement, celle-ci n'a pas communiqué à ses salariés les motifs des sanctions prises provoquant la grève de décembre. Le syndicat CGT champagne n'a d'ailleurs pas été plus bavard. Si cela avait été le cas, il est pourtant certain que le mouvement aurait peu ou pas suivi. Il faut dire que la direction, qui connaissait les faits, pour certains depuis plusieurs mois, n'était sans doute pas fière de n'avoir rien fait plus tôt contre les salariés incriminés, finalement obligée d'agir suite à l'enquête de l'inspection du travail. Mais pourquoi la direction a-t-elle laissé plusieurs de ses employés dans une situation de détresse psychologique pendant si longtemps ? En fait, les salariés concernés par l'enquête étaient tous des élus du personnel, délégués syndicaux de la CGT champagne. Et dans ce cas, il est toujours difficile de prouver les fautes des salariés dits protégés et donc de les sanctionner. La direction a-t-elle voulu éviter un conflit ouvert avec le syndicat par crainte de subir un mouvement de grève pouvant ralentir la production ? Et a-t-elle donc sciemment privilégié la bonne marche de sa production au détriment du bien-être de plusieurs de ses salariés ? Deux questions qui restent sans réponse pour le moment car ni la direction de Veuve Clicquot, ni les responsables de la CGT champagne n'ont souhaité répondre à nos sollicitations invoquant que cette affaire n'était pas terminée.

En revanche, ce qui est sûr, ce sont les conclusions de l'enquête adressées à la direction des ressources humaines de la maison de champagne : « Vous n'avez pas rempli vos obligations, sachant que vous connaissiez ces problèmes depuis de nombreuses semaines. » Devant la menace d'un procès verbal, la direction a donc pris les mesures qui s'imposent dans de pareils cas : le licenciement pour deux des personnes incriminées. Quant aux victimes qui ont eu le courage de témoigner, certaines d'entre elles ont dû être mutées sur d'autres sites appartenant au groupe LVMH afin de les protéger d'éventuelles représailles !

Julien Debant

Share

5

Tweet

1

LE CAFÉ DE L'HEBDO

16 commentaires

► Toussaint Paoli le 31 janvier à 13:38

Travaillant depuis presque 15 ans chez Veuve Clicquot-Krug, je pense que tout ceci est une sale affaire, qui ne repose que sur quelques témoignages. Bons nombres de salariés des maisons Veuve Clicquot-Krug n'ont jamais entendu parlé de quelque harcèlement que ce soit.

Même s'il n'est pas rare que les salariés s'opposent aux décisions de la direction, je me refuse de croire que certains salariés agissent de la façon décrite par l'Inspection du Travail, surtout vis à vis d'autres salariés.

Pour moi, tout ceci n'est que mensonges et bêtises.

Cordialement

Toussaint PAOLI

► Jérôme Martin le 31 janvier à 17:27

Bravo pour ce bel article, je suppose que vous avez une source fiable pour faire un article pareil!!! Allez voir un peu tous les salariés chez krug avant de vous arrêter bêtement sur un rapport à charge et sur des salariés véreux qui ne sont pas à leurs premiers coup d'essai avec l'inspection du travail!!! Belle leçon de journalisme encore une fois!!!

► Beauvarlet martine le 1 février à 05:20

Cela fait 37 ans que je travaille chez veuve Clicquot et je n'ai jamais subi de harcèlement que ce soit physique ou morale de la part des représentants syndicaux ni de la directions avant de publier votre article renseignez vous monsieur sur nos conditions de travail qui sont loin d'être comme vous le décrivez dans votre article

► isabelle le 1 février à 19:30

en réponse à martine.

pas de harcèlement chez Clicquot effectivement mais une personne défendue par martine suite à des harcèlements....faire attention à ce que l'on publie sur ce genre de tribune..

► MARYLIN le 2 février à 19:34

pourquoi quand la CGT a entamé une grève pour s'opposer au licenciement des deux salariés incriminés celle-ci a-t-elle cessée la grève quand les faits ont été reconnus? si ils étaient vraiment innocents la CGT aurait continué voir amplifié son action!!!!!!POSER LEUR DONC LA QUESTION !!!!!!!

► Bruno Labricot le 3 février à 06:39

Depuis 14 ans, je suis victime d'harcèlement sexuel de la part de mes collègues de la gente Féminine. Cela se traduit par des sms à longueur de journée, ainsi que des mains aux fesses.



Édition Epernay (téléchargez)



Édition Troyes (téléchargez)

VOIR LES ARCHIVES

laboutique de
lapis.com

L'AGENDA DE L'HEBDO

Exposition : Béton (REIMS)

jusqu'au 31 mars Entrée libre - Rue du Temple, juste à c

Exposition : Sur la route des Indes (CHALONS)

jusqu'au 28 février le dim. de 14h30 à 18h30, fermé le m

Exposition : Collection Wattel (TROYES)

jusqu'au 6 avril Musée d'Art Moderne.

Atelier nomade : Chic ! Une Grande Maison (CHALON)

jusqu'au 15 mars Sur inscription au 03 26 69 98 21 - Bibl

Exposition «Jeu» (CHALONS)

jusqu'au 8 mars Entrée libre - Bibliothèque municipale l

Foire de la Saint Glin-Glin (CHALONS)

jusqu'au 2 mars Mercredi, samedi et dimanche de 14h à

Exposition : 1814, Troyes dans la tourmente (TROYES)

jusqu'au 6 mars Médiathèque du Grand Troyes.

28°W de François Roca et Fred Bernard (EPERNAY)

jusqu'au 1 mars Entrée libre aux horaires d'ouverture de

La Campagne de France de 1814 (CHALONS)

jusqu'au 31 mars Entrée libre - Galerie Lallement, Hôtel

Cours : Les arts et la bible (TROYES)

jusqu'au 17 mars Institut Rachi.

VOIR TOUT L'AGENDA



Indemnité
Compensatrice



TOUT SUR L'HEBDO

Abonnement flux RSS toutes informations
Abonnement flux RSS agenda
Abonnement flux RSS vidéos
Contacter la rédaction
Contacter le service publicité
Le site internet de L'Hebdo du Vendredi est édité par Hebdo Presse Développement 195 rue du Barbâtre 51100 Reims Tél : 03 26 36 50 13
Hosted by K O U L A Powered by K I L K O A © 2010-2013

LIRE LES MENTIONS LÉGALES

Mais je n'alerte pas l'Inspection du Travail pour autant.

► **PAUL51** le 3 février à 09:25

bruno labricot vous êtes entrain de nous dire que l'harcèlement n'est pas grave. si ça flatte votre ego d'être peloter continuer mais c'est interdit par la loi. Apparemment des syndicalistes de la cgt sont impliqués dans ce scandale, c'est sûrement les raisons du silence des responsables cgt. Ces derniers sont là pour aider les ouvriers et non pour protéger les leurs .

► **Bruno Labricot** le 3 février à 14:43

Je n'ai pas dit que le harcèlement était à prendre à la légère.
Heureusement, j'ai mes amis Jacquie et Michel qui m'aident.
D'ailleurs, merci Jacquie et Michel pour votre soutien.

► **hiota** le 4 février à 00:02

Il semble que certains et certaines, n'ont jamais été harcelés, certainement parce que toutes ces années vous n'aviez jamais été en désaccord avec la CGT.... Ou parce que vous n'en aviez pas le courage ou la morale. En effet, si le siège de la CGT n'a pas suivi, c'est que cela n'est pas clean. En réponse à Bruno, que son fantasme le fasse rire est une chose. Mais si il se faisait ploter tous les jours par deux bucherons canadiens puant l'alcool, il en serait moins fière... la CGT , si pugnace soit elle, a cessé une GRÈVE...? qui plus est, pour LICENCIEMENT....??? bizarre

► **Salarié du Groupe** le 4 février à 08:40

Le harcèlement n'est jamais facile à prouver juridiquement, cela devient encore plus inquiétant lorsque celui-ci est couvert par des Directions, dans ce cas là de plus par des élus.
Certains diront que cet article est une aubaine pour les autres syndicats, malheureusement, cela va contribuer à jeter le discrédit sur l'ensemble des élus.
Le "harcèlement est bien puni par la loi, n'importe quel élu est informé sur ce sujet et je ne doute pas que les élus de Veuve Clicquot manquent de formation syndicale sur le sujet. (*ART : L 1152-1 à 3)
Malheureusement, l'image protectionniste de certains DRH envers le syndicat mentionné dans l'article ne date pas d'aujourd'hui, elle aurait tendance à se développer au niveau de certains Groupes.
Est-ce des Directives du Groupe?
Est-ce des actes isolés de DRH?
Nous avons bien notre opinion sur le sujet.
Toutefois, chapeau au journaliste du Champagne DEBANT Julien qui a eu le courage de publier celui-ci dans ce secteur.
Mes vœux pour 2014 iront aux victimes de harcèlement qui ont dû subir une mutation pour ne pas avoir d'éventuelles représailles, et aux grévistes à qui le syndicat CGT a fait perdre 2 semaines de rémunération pour défendre l'indéfendable...

► **Toussaint Paoli** le 4 février à 16:25

En réponse au salarié du groupe, je dirais qu'il faut arrêter de faire passer la CGT Veuve Clicquot pour des torsionnaires.
Veuve Clicquot n'est pas un Goulag.
Chacun est libre d'adhérer ou non au syndicat, de voter OUI ou NON lors des votes libres en salle de réunion d'info.
Je ne sais pas où vous puisez vos informations, mais personnellement je me sens libre de mes faits et gestes dans cette Maison.
Je vais me répéter, mais pour moi, tout ceci n'est que mensonges et bêtises.

► **un extérieur...** le 4 février à 20:05

Il n'y a pas de fumées sans feu si dommage soit ce qu'il s'est passé pour les victimes... les coupables seront sanctionnés, les menteurs dénoncés, les faits jugés... et la vérité rétablie.... l'impunité n'a pas lieu... les faits annoncés sont suffisamment graves pour être laissés à l'appréciation de la justice et des autorités compétentes... pour rappel : une plainte comme un faux témoignage engage au pénal pour l'auteur comme pour l'accusé... à méditer

► **Toussaint Paoli** le 5 février à 10:35

Ne soyons pas dupe !
Moi, Toussaint Paoli, sein de corps et d'esprit, je pense que toute cette vilaine histoire ne vise qu'à démanteler la CGT Veuve Clicquot, qui gêne depuis de nombreuses années les projets de MHCS (branche vins et spiritueux de LVMH).
Le projet en question a un nom : il s'appelle OIRY !

► **Un extérieur à LVMH** le 5 février à 15:15

La lecture de cet article, et davantage encore des réactions suivant, ne révèlent qu'une seule et même chose déclinée de deux manières différentes: le dévoiement. Le dévoiement de l'action syndicale, nécessaire, mais pervertie par les intérêts individuels de la plupart de ceux qui s'y impliquent. C'est d'autant plus vrai quand les moyens sont importants comme chez Clicquot et Krug. Le dévoiement de l'encadrement au sein de l'entreprise également qui a depuis longtemps érigé le cynisme et la manipulation (élégamment nommé: management) en mode de fonctionnement. Et ces deux perversions s'entendent la plupart du temps sur leurs intérêts quand bien même ils se détestent. Mais quand un tiers (ici l'inspection du travail) les place dos à dos, alors, nous voyons comme ces deux acteurs de l'entreprise se crispent... à suivre.

► **une cdi ecoeure** le 7 février à 10:54

ce que je constate c'est:
qu'il y a une histoire
des gens qui prétendent avoir été intimidés insultés voire harcelés depuis un certain temps et comme par enchantement un jour elles décident de tout dire
ok: mais pourquoi avoir tant attendu
la peur pourquoi peur avant et pas aujourd'hui
à qui profite ce conflit